



**Municipalité
régionale de
comté de
CHARLEVOIX**

POLITIQUE CULTURELLE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
CHARLEVOIX

JUIN 2005

MOT DU PRÉFET DE LA MRC DE CHARLEVOIX	Page 2
INTRODUCTION	Page 3
RÔLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX ET DES MUNICIPALITÉS ...	Page 4
<i>Rôle de la MRC de Charlevoix</i>	Page 4
<i>Rôle des municipalités</i>	Page 4
CONTEXTE RÉGIONAL	Page 5
<i>Un territoire bucolique</i>	Page 5
<i>Quelques données socio-démographiques et socio-économiques</i>	Page 6
<i>Quelques constats</i>	Page 6
<i>Un milieu culturel dynamique</i>	Page 7
<i>La concertation au service de la collectivité</i>	Page 7
<i>Un patrimoine architectural à préserver</i>	Page 7
<i>Un patrimoine immatériel à découvrir</i>	Page 8
POSITIONNEMENT DE LA CULTURE	Page 9
<i>La culture : facteur de développement à de multiples égards</i>	Page 9
<i>Les publics et les secteurs d'activité culturell concernés</i>	Page 9
CINQ PRINCIPES DIRECTEURS	Page 11
AXES D'INTERVENTION	Page 12
<i>Stimuler la participation des citoyens à la vie culturelle et au développement culturel</i>	Page 12
<i>Favoriser la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine</i>	Page 12
<i>Faciliter l'établissement et l'action des créateurs et des promoteurs culturels</i>	Page 13
<i>Stimuler les échanges intermunicipaux</i>	Page 13
PLAN DE MISE EN OEUVRE	Page 14
<i>Par des engagements</i>	Page 14
<i>Par le choix des actions</i>	Page 15
TERMINOLOGIE	Page 17
REMERCIEMENTS	Page 20

Mot du préfet

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

C'est avec enthousiasme et grand intérêt que la MRC de Charlevoix a amorcé à l'automne 2004 le projet d'élaboration d'une politique culturelle et c'est avec une grande fierté que nous vous présentons cette politique.

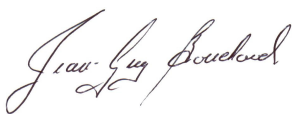
En cours d'élaboration de la politique, les discussions entourant les orientations, les principes directeurs et les actions prioritaires ont contribué à susciter collectivement d'importantes réflexions quant à la place qu'occupe la culture au sein de notre milieu de vie. La Ville de Baie-Saint-Paul ayant tracé la voie avec l'adoption de sa politique culturelle municipale en 2000, il était acquis au sein du milieu que la culture est en soi bien plus qu'un secteur d'activités, c'est un ensemble de références qui façonnent notre identité.

La culture enrichit la qualité de vie des gens et c'est pour cette raison que le monde municipal doit plus que jamais être préoccupé quant à son rayonnement. Il est primordial de faire en sorte que la culture, sous toutes ses formes, soit accessible au plus grand nombre de personnes. Puisque l'image qu'on se fait de la culture et des orientations souhaitées varie considérablement, un souci particulier a été apporté afin de consulter, en plus des intervenants culturels, la population.

À titre de préfet et de maire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, je suis profondément convaincu que les municipalités peuvent jouer un rôle prépondérant pour offrir aux citoyens et citoyennes un milieu de vie stimulant, d'une qualité exceptionnelle et où la culture est considérée comme une richesse à diffuser, à préserver, à valoriser. En ce sens, l'adoption de la politique culturelle de la MRC de Charlevoix témoigne de l'engagement des élus municipaux à participer à sa mise en œuvre et à investir les efforts nécessaires pour soutenir le développement harmonieux de la culture et du patrimoine et ce, en complémentarité avec les actions entreprises par la ville de Baie-Saint-Paul depuis l'adoption de sa politique.

Je vous invite d'ailleurs à participer à la réalisation et à la réussite des projets qui seront initiés dans le cadre de la politique culturelle puisque votre soutien est indispensable au développement d'un milieu de vie qui répond à vos aspirations.

Au nom des membres du conseil des maires de la MRC, je remercie les gens qui ont contribué à l'élaboration de la politique culturelle en participant aux travaux du comité de réflexion, du comité de validation, des diverses consultations publiques tenues dans les municipalités au printemps 2005 ainsi que les partenaires qui ont offert un soutien indispensable à l'avancement du projet.



Jean-Guy Bouchard
Le préfet de la MRC de Charlevoix

INTRODUCTION

Soucieuse d'assurer une planification et un développement harmonieux de l'aménagement de son territoire, la MRC de Charlevoix se préoccupe également de la vitalité culturelle des localités qui la composent et de la préservation de son patrimoine.

À cet égard, la MRC de Charlevoix a déjà confirmé l'importance qu'elle accorde à la culture par la création, en 1998, de son service de la culture et du patrimoine alors qu'elle s'affiliait au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine.

Fière d'avoir jusqu'à aujourd'hui élaboré divers outils de sensibilisation à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et soutenu l'activité culturelle locale, la MRC de Charlevoix se dote d'une politique culturelle afin d'actualiser son rôle en matière culturelle et traduire l'intérêt qu'y accorde chacune des municipalités en regard de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Les municipalités de la MRC de Charlevoix s'appliquent donc à élaborer une vision stratégique du développement culturel au même titre que celle des secteurs économique, social et environnemental. Mais elles comptent aussi sur la conscience sociale et collective ainsi que sur la fierté et le sentiment d'appartenance de la population résidante afin que celle-ci s'approprie cette vision.

RÔLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX ET DES MUNICIPALITÉS

Rôle de la MRC de Charlevoix

Une municipalité régionale de comté regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative dont le territoire est une municipalité, au sens du Code municipal du Québec. C'est cette notion d'appartenance qui rend possible la reconnaissance d'une politique culturelle par l'ensemble des municipalités.

Plusieurs compétences obligatoires et facultatives sont attribuées à la MRC de Charlevoix tels l'élaboration et l'application du schéma d'aménagement, la gestion du rôle d'évaluation, le financement et la participation au centre local de développement (CLD) et, plus précisément en rapport avec la présente politique, l'élaboration d'une vision stratégique du développement économique, social, environnemental mais aussi culturel.

Ainsi, elle occupe un rôle privilégié afin de rassembler, de concerter et de faciliter l'action pour le développement de la culture au sein des municipalités. Elle soutient alors chacune de celles-ci dans la planification d'une stratégie propre à leur développement tout en inscrivant cette stratégie dans celle de la MRC. La politique culturelle de la MRC de Charlevoix constitue alors une véritable politique de territoire.

Lors de son processus d'élaboration, la MRC de Charlevoix a considéré l'une des orientations issues des principes d'intervention définis lors du colloque sur l'avenir de la MRC tenu en 1996. Cette orientation est la suivante : *maximiser les retombées économiques du tandem culture et patrimoine sur la qualité de vie de la population et sur l'industrie touristique de la MRC de Charlevoix*. Conséquemment, elle entend élargir ses champs d'intervention afin d'intégrer davantage la dimension culturelle à la planification générale de ses actions.

Rôle des municipalités

L'adoption d'une politique culturelle est un geste politique et traduit l'affirmation de chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix face à sa population. L'appliquer est une façon de faire davantage preuve de leadership afin d'assurer l'image distinctive qui les caractérise individuellement. En effet, la politique culturelle est établie à partir du caractère distinct de chacune des municipalités et mise sur la libre expression de leurs particularités.

La politique culturelle doit servir de levier afin de bonifier les actuelles démarches de développement des municipalités et maximiser leurs investissements. Les municipalités soutiennent déjà de nombreuses activités culturelles (à titre d'exemples : l'action des bibliothèques, de comités de loisirs ou de certains

promoteurs d'événements) mais la vision stratégique énoncée dans la politique culturelle devient un moyen concret d'inscrire la culture au cœur de leurs préoccupations. Avoir souscrit aux principes directeurs de la politique culturelle confirme leur intention de soutenir et de développer leurs milieux respectifs selon des orientations assurant la mise en valeur leurs caractéristiques particulières.

CONTEXTE RÉGIONAL

Un territoire bucolique

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix est située en bordure nord du fleuve Saint-Laurent dans la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03). Une distance approximative de 100 kilomètres la sépare de l'agglomération de la ville de Québec par la route 138 et son territoire couvre plus de 3 800 km².

Elle est composée de six municipalités et d'un territoire non-organisé (TNO) nommé Lac Pikauba. Il s'agit des municipalités de Baie-Saint-Paul, des Éboulements, de l'Isle-aux-Coudres, de Petite-Rivière-Saint-François, de Saint-Hilarion et de Saint-Urbain dénombrant au total près de 13 600 résidents. Ceux-ci se localisent à plus de 50% dans la ville de Baie-Saint-Paul.

Les caractéristiques physiques et humaines particulières du territoire de la MRC de Charlevoix permettent à ses occupants et aux visiteurs de faire l'expérience :

- d'un milieu riverain au fleuve Saint-Laurent, alternant rives escarpées, montagnes, battures et plateaux avec Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et les Éboulements
- d'un milieu maritime et insulaire avec l'Île-aux-Coudres;
- d'un territoire intérieur valloneux à vocation agricole et forestière avec Saint-Hilarion et Saint-Urbain;
- d'un milieu plus urbain en la localité de Baie-Saint-Paul;
- d'un arrière-pays qui offre un milieu montagneux, forestier et un vaste espace récréatif avec le TNO de Lac Pikauba.

Ainsi caractérisée par un environnement naturel exceptionnel, la MRC de Charlevoix jouit d'un riche patrimoine paysager dont un des caractères particuliers doit sa forme à l'impact causé par une météorite il y a plus de 350 millions d'années. La majeure partie du territoire de la MRC de Charlevoix fait d'ailleurs partie de *la Réserve mondiale de la Biosphère*, statut attribué par l'Unesco en 1989.

Quelques données socio-démographiques et socio-économiques

Tenir compte des principales caractéristiques de la MRC de Charlevoix est primordial pour comprendre la situation actuelle avant de définir quelque axe d'intervention que ce soit. L'évaluation des tendances permet de mieux cerner l'évolution du milieu et ainsi définir une vision d'aménagement adéquate ainsi que des orientations mieux ciblées en termes de développement et d'aménagement du territoire. Conséquemment, il est possible d'adopter des politiques et des moyens d'action mieux adaptés aux besoins de la population et aux choix des décideurs.

Quelques constats

- Une stabilisation de la population de Baie-Saint-Paul (principal centre de services) et une diminution relativement faible pour les autres municipalités;
- Une augmentation du nombre de ménages (logements privés occupés) dans l'ensemble des municipalités de la MRC couplée à une diminution générale de leur taille (nombre de personnes par ménage);
- Une diminution du nombre de jeunes âgés de 0 à 14 ans (diminution de 31% entre 1986 et 2001);
- Un vieillissement de la force de travail : diminution des 25-44 ans et augmentation des 45-64 ans;
- Une augmentation de la population âgée de 65 et plus (diminution de 28.5% depuis 1986);
- Un exode des jeunes de 15 à 19 ans principalement (diminution de 21.3% depuis 1986)
- Un niveau de scolarisation de la population charlevoisienne (26.4%) moins élevé que la moyenne provinciale (30.3%) à partir du niveau post-secondaire. Cet écart s'accroît plus particulièrement au niveau universitaire;
- Un taux de chômage plus élevé (16.1%) que celui de la région de la Capitale-Nationale (11%);
- Une concentration plus élevée de ménages dans les classes de revenus situés sous le revenu moyen des ménages au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale. Les ménages de la MRC de Charlevoix accusent un recul d'environ 13.9% par rapport au revenu moyen de ménages québécois;
- Les principales industries de services sont : services sociaux et de la santé, services d'éducation, commerce de détail, hébergement et restauration.

Sources : Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix, 2005

Un milieu culturel dynamique

L'activité culturelle de la MRC de Charlevoix peut compter sur le dynamisme d'environ une trentaine d'acteurs dont la mission traduit des objectifs spécifiques en matière de développement culturel et de mise en valeur du patrimoine. Bien que l'importante présence des touristes dans la région de Charlevoix inspire plusieurs de ces acteurs dans la planification de leur offre, il n'en demeure pas moins que la majorité de ceux-ci poursuivent d'abord des objectifs d'animation du milieu destinés avant tout aux charlevoisiens.

L'étude de la répartition des intervenants culturels selon leur champ d'action respectif permet de constater que l'activité sur le territoire des localités de Petite-Rivière-St-François, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements et l'Isle-aux-Coudres se caractérise principalement par une quantité appréciable d'événements et une action largement orientée vers la diffusion du patrimoine. En effet, les champs d'action culturelle tels les arts de la scène, les arts visuels et la littérature (excluant l'action des bibliothèques) sont presque absents de ces localités alors qu'ils sont bien présents dans la ville de Baie-Saint-Paul. Le caractère urbain de cette dernière, la population qui y est concentrée de façon importante et la localisation de nombreuses organisations sur son territoire expliquent en grande partie cette situation.

La concertation au service de la collectivité

Les intervenants de l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix jouissent d'un contexte d'échanges favorable à la concertation. Nombreuses sont les initiatives de partenariat et la collaboration étroite du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix confirme l'état positif des relations d'affaires. Bien pourvu en services publics par rapport à l'importance démographique du territoire, jouissant d'une notoriété en regard de la qualité de vie qu'il offre et d'une excellente réputation dans certains secteurs d'activités (tourisme et villégiature, production agroalimentaire, dynamisme et richesse du secteur culturel etc.), le territoire de la MRC de Charlevoix est propice au développement de la collectivité.

Un patrimoine architectural à préserver

En plus des caractéristiques naturelles de l'environnement constituant une part importante de l'identité de la MRC de Charlevoix, son cadre bâti contribue à la renommée des paysages dont jouit la région. Les résultats de l'inventaire architectural réalisé en mai 2000 recommandent toutefois une grande vigilance afin d'éviter une détérioration du milieu bâti, lequel se traduit par une diversité architecturale importante. En effet, la typologie architecturale de la région permet d'en reconnaître sept grands types qui témoignent de l'évolution des différentes techniques de construction et des styles en vigueur entre le début du XVIII^e

siècle et la fin de la Seconde guerre mondiale. Constructions essentiellement de bois, cette architecture n'enrichit pas moins son environnement par son authenticité.

Un patrimoine immatériel à découvrir

Facteur d'identité et de diversité, le patrimoine immatériel reflète la spécificité des citoyens de la MRC de Charlevoix. En ce sens, chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix peut être fière des caractéristiques qui les distinguent en matière de patrimoine immatériel. Que cette notion fasse référence aux savoirs et savoir-faire, à divers usages et coutumes, aux pratiques ainsi qu'à l'œuvre de certaines personnalités marquantes de leur propre histoire, elle traduit de façon spécifique leurs particularités ethnographiques.

Jusqu'à maintenant, la mise en valeur du patrimoine immatériel de la MRC de Charlevoix s'est effectuée principalement par le biais d'ouvrages historiques. Les initiatives locales de mise en valeur à cet égard sont peu nombreuses malgré une prise de conscience de plus en plus importante reliée au développement du sentiment d'appartenance.

POSITIONNEMENT DE LA CULTURE

La culture : un facteur de développement à de multiples égards

Plus qu'une déclaration d'intention, une politique culturelle constitue un moyen d'identifier clairement des objectifs et de déterminer les priorités d'action ainsi que les ressources nécessaires pour les atteindre.

Ainsi, en adoptant sa politique culturelle, la MRC de Charlevoix s'est dotée d'un outil de planification efficace reflétant les enjeux de développement propres à chaque municipalité, les attentes du milieu et les forces à l'origine d'une dynamique culturelle déjà existante. Elle intègre ainsi les composantes de son identité culturelle au cœur même de sa planification stratégique, à ses outils de communication ainsi qu'à ses actions de promotion.

Par ailleurs, soucieuse que la population puisse afficher sa fierté en regard de la qualité de son milieu de vie, la MRC de Charlevoix établit comme objectif ultime l'amélioration du cadre de vie des citoyens. En ce sens, elle affirme que la culture est un facteur important d'identité et qu'elle favorise le sentiment d'appartenance.

Considérant alors la mission première d'une municipalité régionale de comté et les diverses compétences qui lui sont attribuées, contribuer à l'épanouissement des citoyens, au renforcement de leur sentiment de fierté et au progrès de l'économie locale par le développement culturel constitue un positionnement clair en regard de l'importance de la culture.

Les publics et les secteurs d'activité culturelle concernés

La politique culturelle vise d'abord et avant tout les citoyens et citoyennes de tout âge de la MRC de Charlevoix. La MRC de Charlevoix entend cependant porter une attention particulière à la jeunesse, considérant l'importance de l'éveil à la culture comme facteur d'enrichissement personnel et social, ainsi qu'à la population faisant face à certaines contraintes socio-économiques.

Les organismes et praticiens de la vie culturelle constituent aussi un public privilégié. Qu'ils soient créateurs, formateurs, producteurs ou diffuseurs, ils sont reconnus pour leur apport à l'épanouissement de la collectivité.

Puis, la politique culturelle s'adresse aux municipalités et aux nombreux partenaires de la MRC de Charlevoix car elle constitue pour eux un outil de planification ou de référence, dans le cadre de leurs interventions.

Sept grands secteurs d'activité culturelle permettent de rendre compte, de façon globale, de la diversité de l'action culturelle du territoire de la MRC de Charlevoix. La culture à laquelle fait référence l'énoncé de politique concerne l'ensemble de ces pratiques. Il s'agit :

- des arts visuels
- des arts de la scène
- de la culture scientifique
- du patrimoine
- de la littérature
- des métiers d'art
- des communications

CINQ PRINCIPES DIRECTEURS

Selon le positionnement de la culture par rapport à l'ensemble de ses actions et de son mandat, la MRC de Charlevoix reconnaît cinq grands principes directeurs.

Ces principes lui permettent de traduire les constats que les travaux préliminaires d'élaboration de cette politique lui ont permis d'établir. Ils confirment que le milieu naturel, le cadre bâti, les paysages, les particularités culturelles et ethnologiques de la région forment le patrimoine commun des résidents de la MRC de Charlevoix. Tous ces éléments définissent la spécificité du territoire et participent à la création d'une identité propre aux charlevoisiens et charlevoisiennes. De façon plus spécifique, la MRC de Charlevoix reconnaît les principes suivants :

Principe 1

- **La culture contribue à l'enrichissement personnel et collectif des citoyens et l'accessibilité doit en être facilitée;**

Principe 2

- La culture contribue au développement économique, dynamise le milieu, favorise son rayonnement et, en ce sens, doit être soutenue;

Principe 3

- Le soutien au développement de l'activité culturelle est une responsabilité commune que la MRC entend partager avec les municipalités, les gouvernements provincial et fédéral, les organisations et la population;

Principe 4

- Le patrimoine sous toutes ses formes constitue une source d'identité locale et régionale, à l'échelle humaine et territoriale, et sa préservation doit être un souci collectif.

Principe 5

- Les divers moyens de communication mis à la disposition de la collectivité constituent des outils essentiels permettant d'assurer une communication publique efficace.

AXES D'INTERVENTION

À partir des principes directeurs précédemment cités, de grands axes d'intervention sont identifiés. Les axes d'intervention traduisent les grandes préoccupations de la MRC de Charlevoix en regard de la culture et du patrimoine. Ils annoncent donc clairement la nature de ses engagements et confirment son intention de contribuer au développement de la culture et d'assumer un rôle stimulant et dynamique.

Par ailleurs, ils établissent le cadre des interventions par la définition d'orientations. Celles-ci précisent donc la nature de ces interventions.

Axe d'intervention 1

Stimuler la participation des citoyens à la vie et au développement culturel

La MRC de Charlevoix vise une participation accrue de la population à la vie culturelle par une offre diversifiée, une meilleure représentation des divers milieux et publics concernés et une plus grande accessibilité. Reconnaissant que les municipalités et les organismes oeuvrant dans le domaine sont les instances les plus aptes à favoriser l'accessibilité à la culture, elle entend soutenir leurs initiatives structurantes.

Orientations correspondantes

- Encourager la diversité de l'offre et le développement de secteurs culturels moins présents;
- Soutenir les projets et les initiatives du milieu;
- Renforcer l'identité culturelle des jeunes.

Axe d'intervention 2

Favoriser la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine

Par cet axe, la MRC de Charlevoix vise à maintenir et à promouvoir l'identité des citoyens ainsi que l'image distinctive de la région, tout en établissant un équilibre entre la préservation des richesses patrimoniales et le développement du territoire.

Orientations correspondantes

- Mettre sur pied et collaborer à la création de tables de concertation ou de réflexion et y participer;
- Encourager l'établissement de réglementation adéquate;
- Développer des outils de sensibilisation et d'éducation.

Axe d'intervention 3

Faciliter l'établissement et l'action des créateurs et des promoteurs culturels

Considérant l'apport essentiel des créateurs et des promoteurs culturels à la vie culturelle et économique de la région, la MRC de Charlevoix entend intervenir de manière à favoriser leur pérennité et l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.

Orientations correspondantes

- Soutenir le développement de projets et d'initiatives structurantes et répondant à des besoins communs;
- Faciliter le réseautage;
- Encourager l'établissement de réglementation adéquate.

Axe d'intervention 4

Stimuler les échanges culturels intermunicipaux

La MRC de Charlevoix veut favoriser les échanges entre les municipalités en termes d'équipements mais aussi d'expertise, de talents et de stratégies afin de permettre la mise en œuvre de projets mutuellement profitables.

Aussi, elle considère qu'elle doit encourager la mise en place, à l'échelle du territoire, d'un cadre de réflexion, d'échanges et d'interventions autour des divers enjeux culturels.

Orientations correspondantes

- Encourager la mise en disponibilité de certains équipements à l'échelle régionale;
- Favoriser la concertation et les initiatives de partenariat entre les acteurs culturels;
- Susciter la collaboration du milieu (intervenants et population) à la réalisation de projets;
- Favoriser le réseautage et les échanges entre les intervenants locaux.

Plan de mise en oeuvre

Au delà de l'expression de grands énoncés, la politique culturelle de la MRC de Charlevoix constitue un outil privilégié de planification du développement régional. Traduisant des attitudes propices au démarrage, à l'expansion et à la consolidation de projets de la part des six municipalités qui composent son territoire, cette politique confirme à la fois la volonté de ces dernières d'investir dans le développement de la collectivité à l'échelle humaine et économique. Elles affirment ainsi qu'elles entendent être à l'écoute des citoyens et des acteurs du milieu culturel et être actives en regard des stratégies d'interventions à établir en matière de culture et de patrimoine.

Par ailleurs, la MRC de Charlevoix est en mesure d'assurer une réponse aux préoccupations exprimées par les axes d'intervention préalablement cités de la façon suivante :

Par des engagements

Le premier engagement de la MRC de Charlevoix en regard de la culture et du patrimoine fut la création d'un service en 1998 et son adhésion au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine.

Au delà des services et du soutien qu'elle offre par le biais de l'agent de développement culturel, elle met à la disposition de la population une expertise professionnelle dont celle de l'aménagiste. Ses fonctions relatives à l'aménagement du territoire lui imposent une grande préoccupation en regard de la mise en valeur du patrimoine.

Ainsi, l'inscription de territoires d'intérêt au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix vise à répertorier, à caractériser, à protéger et à mettre en valeur les parties du territoire qui représentent, pour les populations locales, un intérêt majeur reconnu collectivement.

Ces territoires sont regroupés et présentés selon quatre catégories d'intérêt.

- **Territoire d'intérêt historique** : lieu qui témoigne d'événements, d'occupations ou d'activités passées ayant marqué l'histoire locale, régionale ou nationale.
- **Territoire d'intérêt culturel** : site actuel de manifestations d'une particularité culturelle qu'elle soit artistique, religieuse, scientifique, artisanale ou autres.

- **Territoire d'intérêt esthétique** : lieu dont les éléments ou leur composition présentent une valeur paysagère aux yeux de la population.
- **Territoire d'intérêt écologique** : site qui mérite d'être reconnu en raison de sa fragilité, de son unicité, de sa représentativité ou de son rôle dans l'écosystème.

Par le choix des actions

Le rôle que privilégie d'adopter la MRC de Charlevoix en est un visant à faciliter l'action pour le développement de la culture sur l'ensemble du territoire. Pour se faire, il est essentiel de porter la plus grande attention à la définition des actions relevant de ses responsabilités et de celles des municipalités.

- **Soutenir**
Les ressources humaines, matérielles et financières de la MRC de Charlevoix permettent de soutenir diverses initiatives. Qu'il s'agisse d'accompagnement, de participation ou d'investissements, elle met à la disposition de la population ainsi que de ses partenaires des services visant à répondre le plus adéquatement possible à leurs besoins.
- **Favoriser**
En regard des limites de ses compétences et du rôle premier qu'il lui est attribué (l'élaboration et l'application du schéma d'aménagement, la gestion du rôle d'évaluation, le financement et la participation au centre local de développement (CLD), la planification de la gestion des matières résiduelles et celle en matière de protection contre les incendies et la sécurité civile, l'élaboration d'une vision stratégique du développement économique, social, environnemental mais aussi culturel etc.), la MRC de Charlevoix intervient de façon conséquente en regard des objectifs de ses partenaires afin de faciliter leurs propres actions.
- **Encourager**
Dans la mesure où son rôle le lui permet, la MRC de Charlevoix incite ses partenaires à concrétiser leurs volontés et à participer à la réussite des initiatives issues de la collectivité.
- **Susciter**
La MRC de Charlevoix souhaite que ses réalisations puissent donner naissance à de nouvelles initiatives et stimuler l'action de ses partenaires.
- **Initier**
Les responsabilités de la MRC de Charlevoix lui permettent de créer, de mettre en place et de gérer des services et des programmes adaptés aux besoins de la population et des acteurs culturels.

Destinée d'abord et avant tout à la population ainsi qu'aux organismes culturels, cette politique constitue un guide à partir duquel ils sont encouragés à tracer les orientations de leurs propres actions dans un esprit d'intégration et d'harmonisation avec celles de la MRC de Charlevoix.

Puis, afin d'assurer l'adéquation entre les principes émis et les actions à entreprendre, la MRC de Charlevoix établira un plan d'action et mettra sur pied une structure nécessaire assurant sa réalisation et le suivi de la politique culturelle.

Finalement, soucieuse de préserver l'identité des municipalités, la MRC de Charlevoix est confiante de stimuler le sentiment d'appartenance des citoyens et d'aviver leur fierté par le choix des orientations qu'elle a préconisées.

TERMINOLOGIE

Certaines notions peuvent être définies de manière différente selon les contextes dans lesquels elles sont utilisées ou interprétées. Pour faciliter la compréhension du présent énoncé de politique, il convient de retenir les définitions suivantes.

Arts visuels

Ce sont la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, l'illustration, la photographie, le cinéma, les arts textiles et toute autre forme d'expression de même nature.

Source : Politique culturelle de la ville de Baie-Saint-Paul, 2000

Arts de la scène

Ce sont le théâtre, la musique, la chanson, la danse et l'improvisation.

Source : Politique culturelle de la ville de Baie-Saint-Paul, 2000

Bien culturel

Bien concret et tangible (monument, site historique, œuvre d'art, cinématographique, audiovisuelle, radiophonique ou télévisuelle) relatif à un mode de culture traditionnelle auquel la société attribue une importance particulière d'ordre historique, artistique, ou scientifique. Il comprend les biens meubles (livre, objet, artefact) et les biens immeubles (monuments et sites).

De plus en plus, il tend à inclure l'ensemble des traditions, des souvenirs collectifs, des connaissances communes (savoir-faire), des croyances, des récits, des attitudes et des valeurs que la majorité des membres d'une collectivité partagent et se transmettent d'une génération à l'autre.

Source : Site WEB du ministère de la Culture et des Communications du Québec

Culture

La culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Source : Commission des biens culturels du Québec

Culture scientifique

Ce sont toutes les activités qui familiarisent les membres de la collectivité avec les progrès scientifiques et technologiques et favorisent la diversification du savoir humain.

Source : Politique culturelle de la ville de Baie-Saint-Paul, 2000

Littérature

C'est l'ensemble des œuvres écrites, création ou traduction d'œuvres nées de l'imaginaire, qui expriment la pensée humaine avec ou sans finalité esthétique.

Source : Politique culturelle de la ville de Baie-Saint-Paul, 2000

Métiers d'art

Ce sont les différents métiers de création, artisanale ou purement artistique, reliés à la transformation du bois, du cuir, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Source : Politique culturelle de la ville de Baie-Saint-Paul, 2000

Patrimoine

Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de générations en générations. Le patrimoine se présente sous l'angle des grandes catégories (archéologique, architectural, ethnologique, artistique, archivistique,...), des thèmes (patrimoine résidentiel, industriel, religieux,...), des biens et des territoires protégés.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Patrimoine ethnologique

Le patrimoine ethnologique représente désormais sur le plan théorique comme dans l'action, une des principales composantes du patrimoine culturel des Québécois. Il porte à la fois sur les aspects matériels et immatériels de ce patrimoine, sur les biens immobiliers comme sur les biens mobiliers, sur l'ensemble des pratiques culturelles, que ces pratiques soient considérées vivantes ou disparues. L'UNESCO parle des "formes vivantes" et des "formes mortes" du patrimoine. Les formes vivantes sont actualisées dans des objets ou à travers des personnes qui sont porteuses de savoirs et de savoir-faire alors que les formes non vivantes sont constituées de documents archivés prenant la forme d'écrits, de cassettes ou de vidéos.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Patrimoine immatériel

L'ensemble des biens immatériels de même que les personnes ou les groupes qui en sont les détenteurs et les agents de transmission, c'est-à-dire les porteurs ou porteuses de traditions. Le patrimoine immatériel concerne les langues, la littérature orale, les récits et les témoignages, la musique, la danse, les jeux, les mythes, les rites, les coutumes, les valeurs, les savoirs et les savoir-faire artistiques, techniques et scientifiques ainsi que des formes traditionnelles de communication et d'information.

*Source : Le patrimoine culturel immatériel : un capital social et économique
Bernard Genest et Camille Lapointe, 2004*

Pratique culturelle

Activité à caractère collectif s'adaptant aux circonstances de l'existence collective et reconnue comme signifiante.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Savoir

Potentiel des connaissances acquises par un individu qui les a accumulées à la suite d'expériences, transmises à travers les pratiques usuelles de la vie quotidienne.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Savoir-faire

Compétence, érudition, ensemble des connaissances et des expériences acquises que possède une personne (porteur de traditions). Il s'agit en fait d'habileté transmise de génération en génération et acquise par l'expérience, souvent par voie de filiation ou de compagnonnage, que quelqu'un peut mettre à la disposition d'autrui. Le contexte traditionnel sert de caution à l'authenticité et assure la continuité qui se rattache à un contexte géohistorique.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Tradition

Concept servant à rendre compte du processus de transmission du savoir par la parole et/ou le geste, de génération en génération, au sein de la famille ou de la collectivité d'appartenance. La tradition est constituée par l'ensemble des notions relatives au passé qui persistent dans le présent où elle est transmise, et où elle demeure agissante en raison de sa reconnaissance par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

REMERCIEMENTS

La MRC de Charlevoix tient à souligner le travail essentiel qu'ont réalisé tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette poétique. L'exercice de réflexion auquel elles ont participé et leur contribution lors des consultations publiques fut nécessaire afin d'assurer la juste représentation des particularités de chacune des localités.

Le conseil des maires leur est reconnaissant de leur grande générosité et tient à remercier tout particulièrement les personnes suivantes.

Le comité de validation

Composé de citoyens et d'élus municipaux désignés à titre de représentants des municipalités :

Madame Micheline Tremblay, citoyenne, municipalité de Saint-Hilarion
Madame Noëlle-Ange Harvey, citoyenne et conseillère, municipalité de l'Isle-aux-Coudres
Madame Lyne Tremblay, citoyenne et conseillère, municipalité de Saint-Urbain
Madame Lise Savard, citoyenne, municipalité des Éboulements
Madame Johanne St-Gelais, citoyenne et agente de développement culturel, ville de Baie-Saint-Paul
Monsieur Irénée Marier, citoyen, municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Le comité d'orientation

Composé de décideurs et d'acteurs du développement régional :

Madame Marthe Lacombe, chargée de projet, ministère de la Culture et des Communications du Québec
Madame Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix
Monsieur André Simard, directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix
Madame Annie Vaillancourt, agente de développement culturel de la MRC de Charlevoix